Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20261116-DEL2026102-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2027

DEL-2026-102

Numéro de la délibération : DEL-2026-102

Nomenclature ACTES : Décisions budgetaires

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 16 novembre 2026

Date de convocation du conseil : 10 novembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, M. Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY

Etaient représentés : M. Iban JOUANNO-ROBERT donne procuration à Mme Bérengère PLUNIAN, M. Laurent TELLIER donne procuration à M. Philippe JOUBAUD

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20261116-DEL2026102-DE

Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2027

Rapport de Roger BERNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L ;2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu la commission finances, performance publique et administration générale du 5 novembre 2026 ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur ;

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication ;

Pour permettre de débattre des orientations générales du budget 2027 de la ville de Pontivy, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Nous vous proposons :

- de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif de l'exercice 2027, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Pontivy.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 16 novembre 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :